



Déclaration liminaire

Comité technique

Séance du 9 décembre 2021

Élu : Patrice Rafalimanana

Alors que l'AEFE évolue pour atteindre son objectif de doublement du nombre d'élèves dans le réseau, la situation matérielle et financière des personnels stagne, voire se détériore.

Les conditions de travail et de vie quant à elles se dégradent au gré de l'avancée de l'humanité dans l'alphabet grec.

- Des frontières se referment.
- L'hybride ou le distanciel émergent à nouveau dans le vocabulaire professionnel.
- Des formations s'effectuent en sus des heures de travail.
- Les premiers retours de notre enquête CFDT portant sur les violences sexistes et sexuelles au travail attestent hélas que le réseau n'est pas épargné.

La situation est difficile. Le moral est en berne.

Mais parlons de la reconnaissance des personnels. Commençons par la rémunération

Nous nous félicitons bien sûr du versement à venir de la **prime d'équipement informatique de 176 euros** notifié par un **arrêté du 25 novembre 2021**. Un meilleur suivi aurait à n'en pas douter permis d'adoucir les échanges lors du dernier Conseil d'administration en date du... **25 novembre 2021 !**

Le Sgen-CFDT **continuera de revendiquer le versement de cette prime à tous les personnels, avec compensation intégrale du montant non versé en 2021, soit au moins 352 euros en 2022.**

Ceci est l'occasion de rappeler que les **primes et indemnités ne sont toujours pas transposées à l'AEFE** pour de nombreux personnels. Le Sgen-CFDT continue de réclamer ce qui leur est dû.

En ce qui concerne les personnels recrutés locaux, la tentation est grande de penser à la célèbre phrase « *on donnera à celui qui a [...] mais à celui qui n'a pas, on ôtera même ce qu'il a !* » et le Sgen-CFDT continuera de demander la mise en place de mesures d'urgence et d'équité, soit :

- **le versement d'une prime informatique à tous les personnels recrutés locaux** du réseau qui subissent les mêmes contraintes que les personnels détachés pour faire face à la crise sanitaire. Le montant de cette prime doit être au moins équivalent à celui que percevront leurs collègues détachés ;
- **le rétablissement de la prise en charge des frais de quatorzaine ;**
- **une meilleure prise en charge par l'employeur de la protection sociale et de la complémentaire santé**, une victoire syndicale de la CFDT pour les fonctionnaires avec la mise en place de la protection sociale complémentaire.

Parlons de la reconnaissance des personnels. Les instances doivent jouer pleinement leur rôle

Nous regrettons que les **conditions du dialogue social se dégradent** : instances non convoquées, décisions pédagogiques non respectées, modifications de calendriers imposées sans concertation par endroits mais aussi difficultés sur Paris à organiser des groupes de travail.

S'agissant de la mise en place des futures instances, nous redisons notre souhait de porter à 10 le nombre de sièges au CSA au regard du nombre d'électeur·rices, soit quelque 11 00 personnes.

Parlons de la reconnaissance de l'opérateur. La décrue ne peut continuer

La direction de l'Agence s'est félicitée de la reprise de la croissance du réseau, étape vers le doublement du nombre de ses élèves en 2030. Rappelons qu'après le plan social de ces dernières années, 500 de ses agent-es manquent à l'appel et que 166 postes de détaché·es n'ont pas été pourvus à la rentrée 2021. La carte des emplois pour cette 3^e phase 2022-2023 affiche une nouvelle baisse du nombre des personnels détachés, soit -12 postes, correspondant grossièrement au déconventionnement de Zurich. Pourquoi ne pas répartir toutes ces forces dans les lieux qui en ont le plus besoin, au lieu de fermer rapidement les postes non pourvus sans les proposer à nouveau au recrutement ?

L'Agence ne peut pas, ne peut plus faire avec moins.

Le Sgen-CFDT rappelle que, pour faire face aux difficultés de recrutement, **la mise en place d'un statut unique des personnels** permettrait notamment de financer la mobilité de toutes celles et ceux qui y sont soumis et qu'elle constituerait une alternative forte et juste à la refonte annoncée des indemnités servies aux personnels résidents.

Je vous remercie.